

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16 Rect.

présenté par
M. Mariani-----
ARTICLE 49

À l'alinéa 8, substituer à la première occurrence du mot :

« à »,

le mot :

« pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.